



Changement de métier après 1er renouvellement carte de séjour

Par **Mamadou1978**, le **25/05/2017** à **22:22**

Bonjour,

je me permets de vous écrire pour des renseignements. Je suis un ancien étudiant avec une Maîtrise en sciences et je me suis retrouvé en situation irrégulière pendant un an.

J'ai été régularisé grâce à la circulaire Valls de 2012 avec un emploi dans un autre domaine (restauration) que celui de mes études, sur le titre de séjour il est mentionné le métier et validité sur toute la France métropolitaine.

Après mon premier renouvellement j'ai fait une rupture conventionnelle pour aller travailler dans un autre domaine que la restauration et là je dois faire mon 2ème renouvellement. Qu'est-ce que je risque pour mon 2ème renouvellement? Sachant qu'un ami il ya peu de temps que changer de métier était interdit.

Vous remerciant d'avance de votre réponse, je vous adresse mes cordiales salutations.
Mamadou 1978